

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 +4

Date de convocation  
11 juillet 2024

Date d'affichage  
11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL et Monique SIMON.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Julien SEYSSEL, Jean-Yves BRUNEAU représenté par Marie-Laure HRVOJ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON.

**Julien SEYSSEL** a été nommé secrétaire de séance.  
**Stéphanie KUSTERMANN**, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

**Objet : Création d'un poste de gestionnaire ressources humaines à temps non complet**

**N° de délibération : 20240751**

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Le poste des ressources humaines à temps complet sera vacant suite à la mutation de l'agent actuellement en poste. Afin de garantir la continuité du service des ressources humaines, il est nécessaire de pourvoir ce poste rapidement. Par conséquent, il convient de créer un emploi de gestionnaire des ressources humaines et de lancer une procédure de recrutement ouverte aux grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Il est proposé de créer un poste permanent à temps non complet, à raison de 28 heures par semaine, au sein du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. La procédure de recrutement sera ouverte à tous les candidats remplissant les conditions statutaires du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

**Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré,:**

**DECIDE** de créer d'un poste permanent de gestionnaire des ressources humaines à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

**AUTORISE** le lancement de la procédure de recrutement pour pourvoir ce poste, ouverte aux candidats remplissant les conditions statutaires du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

**DIT que** l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération seront définis comme suit : 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif.

**DONNE MANDAT** à monsieur le maire pour mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et signer tous les actes relatifs à cette procédure de recrutement.

**DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sont inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

